

A l'occasion de son voyage en 2006 en Pologne, le pape Benoît XVI a rencontré des représentants des Eglises chrétiennes appartenant au conseil œcuménique polonais lors d'une rencontre organisée dans l'église luthérienne de la Sainte Trinité. Il y a rappelé :

« Je vois dans cette rencontre une des étapes pour réaliser la proposition ferme que j'ai faite au début de mon pontificat, qui est de considérer comme une priorité de mon ministère la restauration de la pleine et visible unité entre les chrétiens. »

Sur les foyers interconfessionnels, il a déclaré :

« La seconde question à laquelle je souhaite faire référence, concerne la vie conjugale et la vie familiale. Nous savons que parmi les communautés chrétiennes, appelées à témoigner de l'amour, la famille occupe une place particulière. Dans le monde d'aujourd'hui, dans lequel se multiplient les relations internationales et interculturelles, de plus en plus souvent, des jeunes provenant de traditions différentes, de religions différentes, de confessions chrétiennes différentes décident de fonder une famille. Souvent, pour les jeunes eux-mêmes et pour les personnes qui leur sont chères, il s'agit d'une décision difficile qui comporte divers dangers touchant à la persévérence de la foi et à la construction future de la structure familiale, ainsi qu'à la création d'un climat d'unité de la famille et de conditions opportunes pour la croissance spirituelle des enfants.

Toutefois, précisément grâce à la diffusion sur une plus grande échelle du dialogue œcuménique, la décision peut donner naissance à la formation d'un laboratoire pratique d'unité. Pour cela, la bienveillance mutuelle, la compréhension et la maturité dans la foi des deux parties, ainsi que des communautés dont ils proviennent, sont nécessaires.

Je souhaite exprimer ma satisfaction pour la Commission bilatérale du Conseil pour les Questions sur l'Œcuménisme de la Conférence épiscopale polonaise et du Conseil œcuménique polonais qui ont entamé la préparation d'un document où est présentée la doctrine chrétienne commune sur le mariage et sur la famille et sont établis les principes, acceptables par tous, pour contracter des mariages interconfessionnels, en indiquant un programme commun de sollicitude pastorale pour de tels mariages. Je souhaite à tous que sur cette question délicate grandissent la confiance réciproque entre les Eglises ainsi qu'une collaboration qui respecte pleinement les droits et la responsabilité des conjoints pour la formation dans la foi de la propre famille et pour l'éducation des enfants.

Je leur ai fait connaître ton nom et je le leur ferai connaître, pour que l'amour dont tu m'as aimé soit en eux et moi en eux (Jn 17, 26). Frères et sœurs, en plaçant toute notre confiance dans le Christ, qui nous fait connaître son nom, nous cheminons chaque jour vers la plénitude de la réconciliation fraternelle. Que sa prière fasse en sorte que la communauté de ses disciples sur la terre, dans son ministère et dans son unité visible, devienne toujours davantage une communauté d'amour où se reflète l'unité du Père, du Fils et du Saint-Esprit. »